

ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité civile professionnelle
Opérations immobilières
MMA PRO PME

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D.

certifie que l'entreprise SAS ACKA IMMOBILIER

domiciliée 50 AVENUE DE LA GARE 74100 ANNEMASSE

représentée par Monsieur ACKA Kassy Josephe

a souscrit l'Assurance MMA PRO PME, contrat n°146 825 914

depuis le 01/11/2023

activité professionnelle garantie :
transactions immobilières

garantissant sa responsabilité civile professionnelle, au clauses et conditions prévues par le décret n°2005-1315 du 21 octobre 2005 modifiant le décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à ANNEMASSE, le 15/01/2024

L'assureur, par délégation, l'Agent Général




ERA Bassin du Genevois

☎ 04 50 06 06 54

✉ bassingenevois@erafrance.com

BAREME D'HONORAIRES AU 18/06/2024

Honoraires Transaction TTC*

	MONTANT	CHARGE
Biens à usage d'habitation et locaux commerciaux et professionnels		
De 0€ à 135'000 €	Forfait de 10'000€ TTC	Vendeur **
De 135'001€ à 300'000€	8% TTC sur le prix de vente	Vendeur **
Au-delà de 300'001€	7% TTC sur le prix de vente	Vendeur **
Garages	Forfait de 2'500€ TTC	Vendeur **
Terrains à bâtir	10% TTC sur le prix de vente	Vendeur **

** Principe du non cumul. L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches

Honoraires Location TTC*

	MONTANT	CHARGE
Bail d'habitation		
	10€ TTC/m ² de surface habitable en zone tendue (Constitution du dossier, rédaction du bail, visites)	Bailleur et locataire
	8€ TTC/m ² de surface habitable en zone non tendue (Constitution du dossier, rédaction du bail, visites)	Bailleur et locataire
	3€ TTC/m ² de surface habitable (Etat des lieux)	Bailleur et locataire
	2% du loyer annuel hors charge	Bailleur
Garages	15% HT du loyer facial annuel	Bailleur et locataire
Parking, Box, Cave et Garage	Forfait de 120€ TTC	Bailleur et locataire

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse